



SOMMAIRE

1. Les chiffres du Chomage
2. Modification du référentiel immobilier
3. Accord sur les parts variables de rémunération

4 et 5. CE du 28 juillet

6. Article les échos :

Pôle emploi : les agents ne sont plus censés savoir tout faire

7. Et toujours et mobilisons nous



LES CHIFFRES DU CHOMAGE : A LA HAUSSE

Avec une augmentation de 1,3% en France métropolitaine par rapport au mois de mai, le nombre de chômeurs de catégorie A (sans activité) s'établit en France à 2,72 millions, selon les chiffres du ministère du Travail. **Le total des personnes inscrites à Pôle emploi, y compris celles exerçant une activité réduite, progresse de son côté de 0,6% pour s'établir à 4,103 millions de demandeurs d'emploi.**

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 1,0 % au mois de juin 2011 (+10,0 % sur un an) et celui des inscrits depuis moins d'un an est en hausse de 0,4 % (+0,6 % sur un an).

Les offres collectées par Pôle emploi

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi baissent de 4,0 % au mois de juin 2011 en France métropolitaine (+2,8 % sur un an). Parmi celles-ci, sur un mois, les offres d'emplois durables (plus de six mois), les offres d'emplois temporaires (entre un et six mois) et les offres d'emplois occasionnels (moins d'un mois) diminuent respectivement de 3,9 %, 0,8 % et 13,9 %. En juin, les offres d'emploi satisfaites sont en baisse en France métropolitaine de 8,9 % (+3,5 % sur un an). Parmi celles-ci, sur un mois, les offres d'emplois durables, les offres d'emplois temporaires et les offres d'emplois occasionnels sont en baisse (respectivement -2,2 %, -8,2 % et -29,3 %).

En RHONE ALPES en juin le nombre de demandeurs d'emploi est de 248 000 alors que pour mai il était de 245 000, En juin, le nombre des demandeurs d'emplois a augmenté dans notre région (+ 2,3 % ; + 5 565 inscrits ; + 1,3% au niveau France). Cette évolution concerne tous les départements, surtout l'Ardèche (+ 3,9 %), l'Ain (+ 3,5 %) et la Drôme (+ 3,3 %) et dans une moindre mesure l'Isère (+0,7%), le Rhône (+2,2%) et la Haute-Savoie (+2,2%). Toutes les catégories sont concernées : les hommes avec la même ampleur que les femmes (+ 2,3 %), les jeunes (+ 3,2 %) un peu plus nettement que les "25-49 ans" et les "50 ans et plus"(respectivement + 2,1 % et + 2,3 %).



REFERENTIEL IMMOBILIER

OPTIMISATION DU REFERENTIEL IMMOBILIER

Ce projet, adopté au conseil d'administration par les représentants de l'Etat, du MEDEF, et avec les abstentions complaisantes de certaines Organisations Syndicales puisque seules **Force Ouvrière** et la CGT se sont prononcées **CONTRE**, est une véritable amputation des moyens de notre institution. Force Ouvrière Pôle emploi, en parfait accord avec le vote de notre administrateur, mais surtout du point de vue de la défense claire des intérêts matériels de l'ensemble des salariés de Pôle emploi, de droit public comme de droit privé, agents ou encadrants, tient à signifier au DG, sa totale opposition à ce projet.

Celui-ci a, pour objectif de diminuer de 143 000 m² les locaux des unités. Dans votre schéma chaque point d'implantation perd en moyenne 100 m². C'est comme si Pôle emploi supprimait en m² l'équivalent de 175 unités de 30 agents sur les 930 unités que compte l'établissement. Les salles de réunion, déjà insuffisantes dans maints endroits, seront réduites en surface alors que certaines sont déjà trop exigües, de même que les espaces communs. Et pour enfoncer le clou il projette de réduire aussi les surfaces des espaces détente.

Cette drastique réduction des surfaces de travail s'accompagne de la suppression de presque 6500 postes informatiques. Le DG a décidé de ramener le ratio d'équipement de 1 à 0,85 poste par agent. Le DG supprime clairement les moyens de travailler aux agents. Cette stratégie lui est connue, puisque c'est celle qu'il a appliqué dans l'ex ANPE, au mépris des conditions de travail des agents et de réception des usagers.

Après l'adoption de la modification des normes du référentiel immobilier, les représentants de Force Ouvrière ont notifié par un courrier à Direction Générale leur totale opposition à un tel projet. Force Ouvrière dénonce l'aggravation des conditions de travail pour les agents mais aussi de l'encadrement opérationnel de Pôle Emploi, ce projet ayant un impact aussi sur les conditions de réception et de prise en charge des usagers.

FORCE OUVRIERE exige un moratoire sur ce projet injustifié, la mise à l'ordre du jour du prochain CCE.

Pour information et consultation préalable à toute mise en place, avec une présentation complète, loyale et chiffrée des raisons amenant la Direction de Pôle emploi à décider une telle hémorragie de moyens de fonctionner.

FORCE OUVRIERE mettra tout en œuvre et prendra ses responsabilités pour aider les agents et encadrants de Pôle Emploi à combattre toutes les mesures de nature à dégrader encore plus leurs

ACCORD SUR LES PARTS VARIABLES DE REMUNERATION

FO a décidé de ne pas signer l'accord sur les parts variables de rémunération. Pour info, cet accord a été signé par la seule CFDT...

A ce jour, FO, CGT, SNU, CFTC font opposition. La CGC et l'UNSA ne signent pas mais ne s'opposons pas.

4 organisation s'opposant, l'accord est réputé caduque et n'ayant jamais existé; la direction générale doit rouvrir de nouvelles négociations

Force ouvrière souhaite qu'avant de parler de rémunération variable la Direction Générale étudie la question de la négociation annuelle des salaires et du rattrapage du pouvoir d'achat fortement dégradé par l'inflation pour TOUS les salaires.

Pour Force Ouvrière la rémunération variable n'a jamais fait ses preuves d'efficacité en termes de motivation des personnels, de cohésion d'équipe mais au contraire présente un risque de déstabilisation des équipes, les objectifs devant être atteints à n'importe quel prix.

Cette méthode de rémunération individualisée, sur la base d'objectifs est reconnue par des spécialistes du droit social et des organisations de travail comme une source majeure de risques psychosociaux

Force Ouvrière a demandé officiellement la réouverture immédiate des négociations sur les salaires et rémunérations de l'ensemble des agents de Pôle Emploi.

L'augmentation de la valeur du point, de la partie fixe, et du point d'indice, reste plus que jamais une revendication d'actualité, c'est un incontournable. FORCE OUVRIERE demande l'ouverture immédiate de négociation :

- sur l'augmentation de la valeur du point de coefficient et de la partie fixe en 2011.
- Sur l'augmentation de la valeur du point d'indice en 2011
- sur un véritable déroulement de carrière avec des dispositions conventionnelles d'automatismes, assorties de dispositifs de sauvegarde pour tous les agents

A l'ordre du jour du CE du 28 juillet 2011, les élus ont abordé les points suivants :



Retour de la commission formation

1ere information du CE sur les orientations formation 2012

Taux de réalisation du plan de formation 2011 : 35% au 30/06/2011.

Ce plan représente 24000 jours de formation

Du retard dans la réalisation, notamment compte tenu du décalage du projet EID

Un bilan plus complet sera réalisé pour la commission formation du 19/09/11

Ces 2 points ont également permis d'aborder sous forme d'échange les problématiques suivantes :

Dispositif d'évaluation à froid : intéressant mais lourd à mettre en œuvre

Il s'agit d'une évaluation des acquis 3 mois après la fin de la formation.

Les élus ont fait part du risque de jugement plus que d'évaluation porté par ce dispositif qui relève d'une consigne nationale.

Tutorat : contexte flou sur le principe du tutorat : rôle du tuteur, moyens laissés pour exercer le tutorat, dimension hiérarchique ou non du tuteur ...

Les élus alertent sur la non mobilisation de certains tuteurs et formateurs et demandent une meilleure gestion des ressources disponibles, certains d'entre eux, pourtant reconnus dans cette activité avant pôle emploi, n'ayant jamais été sollicités depuis la création du nouvel opérateur.

La direction n'est pas capable d'apporter des éclaircissements sur ce point et mandate le service formation pour faire le point.

Pour FO, ce débat est l'occasion de rappeler l'erreur fondamentale du principe de base de la fusion : prendre des ressources dans les Assedic pour renforcer les équipes de l'ANPE, en oubliant que ces agents indemnisation avaient quand même un travail important et complexe à réaliser.

Egalement l'erreur consistant à croire que les 2 métiers étaient simples et qu'une mini formation au rabais suffirait à chaque métier pour acquérir les compétences de l'autre.

Les faits ultérieurs plus que la crise ont montré de façon dramatique pour l'opérateur le manque de pertinence des choix initiaux.

Suite info CE :

Aujourd'hui, des formations réelles, longues et avec de l'accompagnement sont mises en place, mais dans un contexte très dégradé du fait de la désorganisation résultant des choix initiaux, de la perte de productivité qui en a résulté (on ne remplace pas impunément des professionnels aguerris par des amateurs tous juste mal formés) et de nouveaux choix peu pertinents en matière de moyens alloués à l'opérateur : baisse des budgets, baisse des effectifs compétents (Un CDD peu formé n'a pas les performances d'un CDI) et bientôt réduction des surfaces immobilières et du parc informatique qui ne respectera plus la règle 1 poste pour 1 agent.

Bref, FO précise à la DR que si les choix de formations longues actuels vont dans le bon sens, remettre l'opérateur sur de bons rails sera long et couteux en termes de temps et de moyens humains.

Le dimensionnement actuel des équipes face aux charges de production ne permettra cette mobilisation indispensable de moyens qu'au prix d'une dégradation des résultats production (instances, ATT, suivi des DE...) qu'il faudra assumer au niveau de la DR (voire de la DG) sans tenter de s'en exonérer en ajoutant encore de la pression sur les équipes.

Pour FO, il faut prendre le temps de faire les choses bien et accepter de dégrader les résultats sur une période assez longue.

A noter également : à l'occasion de ce débat, la DR confirme le besoin en agents indemnisation : Il y a actuellement 470 ETP en situation de traiter des dossiers indemnisation, le besoin réel est de 600 ETP.

Le plan de formation 2012 prévoit la poursuite des formations EID, le volet entreprises, des formations managériales, notamment pour les REP et des formations spécifiques pour les fonctions support.

Organigramme : modification de l'organisation dans la DRH, avec nomination de sous-directeurs, mais sans conséquences sociales.

Effectif : toujours 20 CDI de trop par rapport à la cible à PERA.



Egalité professionnelle : suite à l'accord signé au niveau national (notamment par FO), environ 130 salarié(e)s bénéficieront d'un ajustement de leur positionnement, avec un rattrapage salarial sur leur paye d'août 2011.

Pôle emploi : les agents ne sont plus censés savoir tout faire

Les Echos 28 juillet 2011

Le projet d'un personnel polyvalent et compétent aussi bien pour l'indemnisation que pour le placement des chômeurs a été abandonné.

Alors que l'Etat et les partenaires sociaux planchent sur une nouvelle convention tripartite pour Pôle emploi, un point fait déjà consensus : la future feuille de route fera son deuil du « métier unique », cette ambition initiale qui visait à une polyvalence complète des agents. Avec la création de Pôle emploi fin 2008, l'objectif était de simplifier les démarches des usagers en regroupant dans une même institution l'indemnisation (fonction autrefois assurée par les Assedic) et le placement (dévolu à l'ANPE). Et derrière ce « guichet unique » devaient se trouver des agents effectuant un « métier unique », c'est-à-dire compétents aussi bien pour l'indemnisation que pour le placement des chômeurs. Cette polyvalence devait permettre un meilleur service ainsi qu'une très forte souplesse dans la gestion des effectifs. Elle devait également accélérer la diffusion d'une culture commune chez des salariés issus de deux institutions qui se vivaient jadis en rivales.

Mais sur le terrain, le projet s'est rapidement révélé « totalement illusoire », explique Daniel Jamme, rapporteur CFDT du récent avis du Conseil économique, social et environnemental sur le sujet. La complexité des deux métiers a été sous-estimée. Les formations prévues, de quelques jours seulement, sont apparues largement insuffisantes. Et elles ont contribué à la désorganisation de Pôle emploi, en « obligeant les agents à s'absenter de leurs postes de travail alors que des milliers de demandeurs d'emploi supplémentaires se présentaient chaque jour dans les agences », souligne un rapport du Sénat paru ce mois-ci.

Désarroi

Pire, la perspective de la polyvalence, loin de valoriser le personnel, a accru son désarroi : « Beaucoup d'agents ont éprouvé la crainte de ne pouvoir exercer correctement un métier pour lequel ils n'avaient pas été embauchés, ainsi qu'un sentiment de dévalorisation de leur expertise professionnelle », poursuit le rapport sénatorial. « Irréaliste », l'objectif du métier unique a donc été abandonné. Dominique-Jean Chertier, le président de Pôle emploi, en a convenu devant les sénateurs : « Certains agents peuvent se montrer polyvalents mais d'autres n'y parviennent pas. Il est donc préférable que les personnes travaillent en binôme. »

C'est la solution qui prévaut aujourd'hui, notamment lors de l'inscription. Une nouvelle procédure pour ce premier entretien, qui ne mobiliserait qu'un seul salarié, est actuellement déployée, mais elle bute encore sur la difficulté pour la plupart des agents à calculer immédiatement le droit à indemnisation. Pour le reste, la spécialisation relative demeure. La direction conserve l'objectif d'avoir une frange de personnel polyvalent, pour répondre aux pointes d'activité saisonnières sur certaines missions, mais cela ne devrait plus concerner que 20 % à 25 % des agents, et à un horizon désormais repoussé à 2013.

LIONEL STEINMANN, Les Echos

ET TOUJOURS

- **Les retraites complémentaires** : négociations repoussée à Septembre.
date des prochaines réunions : 8 septembre ,20 septembre, 23 septembre et 25 octobre
- **la classification** : rien de nouveau, réunions prévues le 18 octobre, le 9 novembre, le 8 décembre
- **la mutuelle** : étude des propositions pour une mise en place janvier 2012
- **Projet d'accord pour l'emploi des personnes handicapées à Pole Emploi** : réunion le 16 septembre

La CNGASC : le SNU a perdu en 1ère instance un procès dans lequel il demandait l'annulation de l'article 44 de la CCN relatif aux œuvres sociales.

Il a interjeté appel de ce jugement et cherche à étayer sa position en suscitant des réunions dont le but est de démontrer le mécontentement des CE en région vis à vis du fonctionnement de la CNGASC. Force Ouvrière ne se laissera pas manipuler et n'apportera pas au SNU d'éléments défavorables à l'art 44 de la CCN qui seraient préjudiciables aux petites institutions et à la notion d'équité dans les œuvres sociales

Le 20 septembre journée de mobilisation Force Ouvrière au cours de laquelle nous ferons largement connaître nos revendications, en particulier en matière de service public, de retraite et de salaire.

Mobilisons Nous !

Avec la hausse du chômage et le manque criant de personnel
Avec la pression des chiffres
Avec la mise en place de l' EID avec des formations au rabais
Avec l'annonce de la modification du référentiel immobilier
Avec la centralisation des Fonctions d'appui

PREPARONS NOUS POUR STOPPER LA REGRESSION A POLE EMPLOI